



bâtiment - industrie & énergie

## Communiqué de presse

Bruxelles, le 30 novembre 2021

---

### La CSCBIE a approuvé le projet d'accord dans la construction

Ce mardi 30 novembre, les militants de la **CSC bâtiment - industrie & énergie (CSCBIE)**, le plus grand syndicat du secteur de la construction, ont approuvé le projet d'accord 2021-2022 avec 92%.

"Les militants sont satisfaits de l'accord", déclare Patrick Vandenberghe, président de la **CSCBIE**.

"Ce furent des négociations difficiles qui ont failli se terminer par des actions, mais nous sommes finalement parvenus à un bon accord sectoriel. Cet accord contient quelques améliorations importantes pour les travailleurs de la construction. Par exemple, la marge salariale sera entièrement remplie, ce qui signifie que les salaires horaires minima et les salaires effectifs seront augmentés de 0,4 % à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021. Nous continuerons cependant à nous opposer fermement à la loi sur la norme salariale de 1996 !", affirme Patrick Vandenberghe.

Une prime corona de 150 € sera également accordée à tous les travailleurs qui ont travaillé au moins un jour au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre de 2020 et qui sont toujours occupés. Les ouvriers des entreprises qui n'ont pas subi de pertes en 2020 se verront accorder 150 € supplémentaires. En outre, un échochèque unique de 130 € sera octroyé. Les intérimaires qui remplissent les conditions d'octroi ont également droit à cette prime corona et à l'échochèque.

Quelques avancées importantes ont également été obtenues dans le domaine de la lutte contre le dumping social : le plan pour la concurrence loyale sera évalué, des efforts de sensibilisation seront faits pour que les règles existantes concernant la chaîne de sous-traitants soient mieux contrôlées et appliquées. Une enquête sera menée sur la faisabilité pratique et juridique de l'extension de la loi sur le bien-être aux indépendants.

Enfin, une réflexion sera entamée afin d'évoluer vers un comité paritaire unifié du secteur et des mesures seront prises pour moderniser la classification professionnelle actuelle afin d'évoluer vers une classification analytique des emplois pour les ouvriers et employés.

#### **Pour plus d'informations:**

- Patrick Vandenberghe, président de la **CSCBIE**, 0477/54.39.08 (NL)
- Pierre Cuppens, secrétaire général de la **CSCBIE**, 0477/54.39.38 (FR)